

Comprendre le sentiment d'inclusion sociale autodéclaré des ménages canadiens : L'Indice d'inclusion sociale

La nouvelle Enquête canadienne sur le logement (ECL)¹ donne un aperçu de la façon dont les Canadiens vivent leur vie selon leur point de vue. Cette enquête comprend des données sur la perception qu'ont les ménages de leur logement, de leur quartier et de leurs interactions avec le monde qui les entoure. L'ECL a permis à la SCHL de concevoir un Indice d'inclusion sociale (IIS), qui a été établi par Statistique Canada à partir des données de l'ECL de 2018. Le présent numéro de Recherche en action donne un aperçu de certains résultats clés du rapport de recherche *Construction et évaluation d'un indice d'inclusion sociale pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement : rapport technique*.

Aperçu du projet

Il n'y a pas de définition standard unique de l'inclusion sociale. Après plusieurs consultations internes et externes menées auprès de divers experts et organismes de logement entre 2016 et 2018, la SCHL a cerné cinq dimensions de l'inclusion

pertinentes pour les politiques de logement : la satisfaction à l'égard du logement, la satisfaction à l'égard du quartier, le sentiment d'appartenance à la collectivité, le sentiment de sécurité et les difficultés économiques. Cette recherche a mené à la création d'un indice composite, l'IIS, calculé comme une moyenne pondérée des cinq dimensions de l'inclusion retenues.

¹ <https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV.pl?Function=getSurvey&SDDS=5269>

À propos du bulletin Recherche en action de la SCHL

Le bulletin Recherche en action résume les résultats de nos rapports de recherche.

Ces bulletins :

- décrivent un problème, une question, une lacune ou un besoin faisant l'objet d'une recherche sur le logement;
- donnent un aperçu du projet de recherche entrepris pour y remédier;
- présentent les principales constatations de la recherche.

La recherche présentée dans cette série examine les domaines des besoins en matière de logement, du financement de l'habitation, de l'offre de logements ainsi que les résultats de la Stratégie nationale sur le logement.

Abonnez-vous

Recevez les derniers résultats directement dans votre boîte de réception



schl.ca/bulletinrecherche

Résultats

- Les résultats de la recherche appuient un IIS fondé sur les cinq dimensions de l'inclusion relevées.
- En moyenne, les ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement² ont un pointage inférieur à celui des ménages n'ayant pas de besoins impérieux en matière de logement.
- Les ménages qui vivent dans des logements plus grands et dans des régions moins peuplées ont tendance à obtenir, en moyenne, des pointages d'IIS plus élevés.
- Un revenu plus élevé et de meilleurs résultats en matière de santé mentale sont associés positivement à un pointage d'IIS plus élevé.

Pourquoi élaborer l'Indice d'inclusion sociale?

Le gouvernement fédéral a renouvelé son engagement dans le logement abordable dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement (SNL), lancée en novembre 2017. L'un des principes centraux de la nouvelle stratégie est la promotion de logements et de quartiers socialement inclusifs. Afin de connaître le sentiment de satisfaction autodéclaré à l'égard des possibilités et des ressources en rapport avec le logement et la communauté des canadiens, la SCHL a lancé l'Indice d'inclusion sociale (IIS) et financé son élaboration.

L'IIS ne couvre pas tous les éléments potentiels de l'inclusion sociale tels que relevés dans la littérature scientifique, car l'objectif était d'inclure des éléments liés à la sphère d'influence de la SCHL, c'est-à-dire principalement le logement, le quartier et la collectivité. Cependant, d'autres travaux menés en collaboration avec Statistique Canada ont mené à l'élaboration d'une base de données sur les mesures de proximité³ et d'un indice de divergence de la diversité des revenus (indice-D)⁴. Ces deux groupes d'indicateurs couvrent d'autres dimensions importantes de l'inclusion sociale.

² Comprendre les besoins impérieux en matière de logement
<https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/data-and-research/core-housing-need/core-housing-need-data-by-the-numbers>

³ Base de données sur les mesures de proximité
<https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/housing-observer-online/2020-housing-observer/proximity-measures-database>

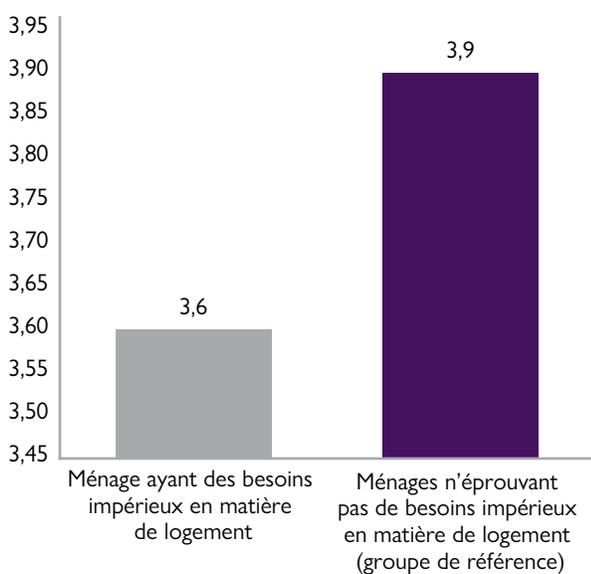
⁴ Indice de divergence de la diversité des revenus (indice-D)
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200622/dq200622e-fra.htm>

Comment accéder aux données?

En octobre 2020, l'IIS a été lancé en annexe des microdonnées de l'Enquête canadienne sur le logement de 2018. Les données sont disponibles par l'entremise des centres de données de recherche de Statistique Canada.

En moyenne, les ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement ont un pointage d'IIS inférieur à celui des ménages n'ayant pas de besoins impérieux en matière de logement. Cela concorde avec ce que l'on sait des besoins impérieux en matière de logement. Le fait de vivre dans un logement inabordable est de loin le problème le plus important auquel font face les ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement^{5,6}. Cela signifie qu'ils sont plus susceptibles d'éprouver des difficultés économiques que les ménages n'éprouvant pas de besoins impérieux en matière de logement.

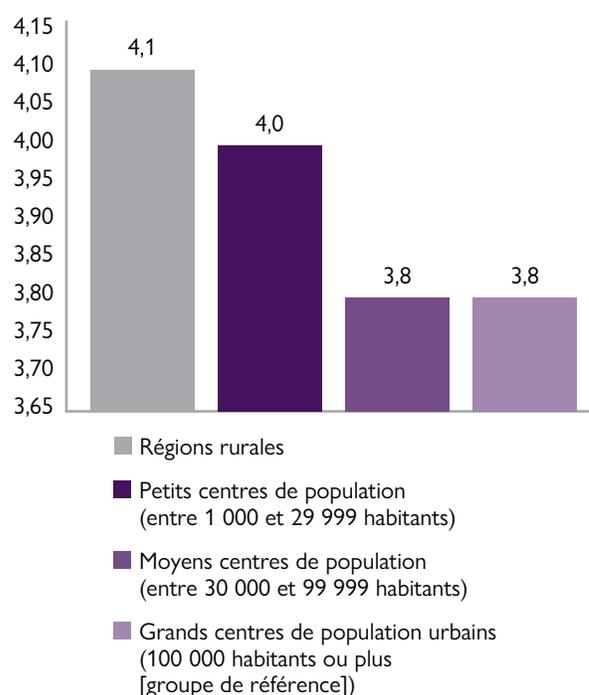
Figure 1 : Indice d'inclusion sociale (IIS), selon les besoins impérieux en matière de logement des ménages, Canada, 2018



Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le logement (ECL), 2018

L'IIS tend à diminuer lorsque la densité de la population augmente. Par exemple, les ménages vivant dans les régions rurales et les centres de population plus petits ont en moyenne un pointage un peu plus élevé que les ménages urbains. Cela concorde avec les recherches antérieures fondées sur les données de l'ECL de 2018, qui ont révélé que la satisfaction à l'égard du quartier et du logement est plus élevée dans les régions moins densément peuplées que dans les régions plus peuplées⁷.

Figure 2 : Indice d'inclusion sociale, selon la taille des centres de population, Canada, 2018



Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le logement (ECL), 2018

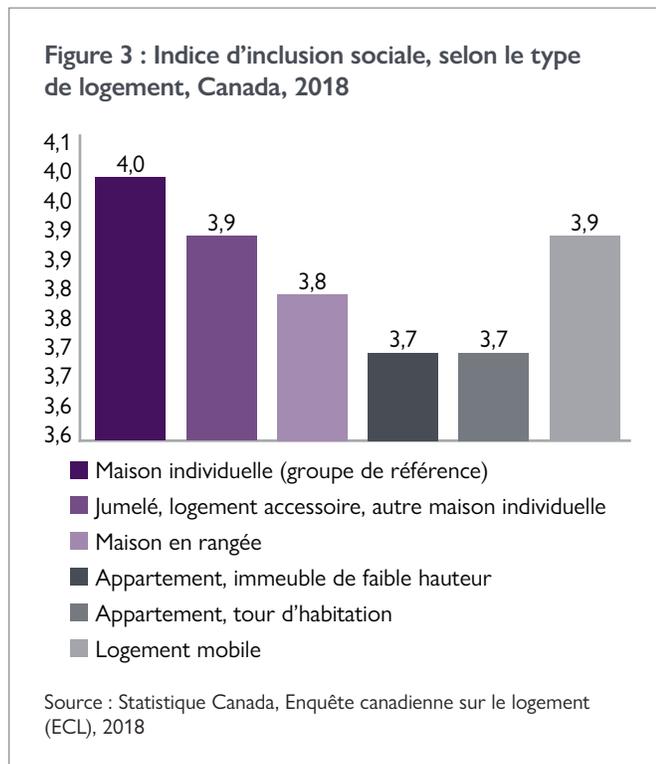
Des logements plus grands semblent être associés à un pointage d'IIS plus élevé. Par exemple, en moyenne, l'IIS est plus élevé chez les ménages vivant dans des maisons individuelles, des maisons jumelées et des maisons en rangée que chez ceux

⁵ Dimensions des besoins impérieux en matière de logement, selon le mode d'occupation, y compris le statut d'accédant à la propriété et de logement social et abordable https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=4610003701&request_locale=fr

⁶ Données sur les besoins impérieux en matière de logement – En chiffres <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/data-and-research/core-housing-need/core-housing-need-data-by-the-numbers>

⁷ Satisfaction des ménages canadiens à l'égard de leur quartier : Faits saillants de l'Enquête canadienne sur le logement de 2018 <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2019012-fra.htm> et Satisfaction des Canadiens à l'égard de leur logement : Faits saillants de l'Enquête canadienne sur le logement de 2018 <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2019011-fra.htm>

vivant dans des appartements. De même, les ménages vivant dans le premier groupe de types de logements ont en moyenne une satisfaction plus élevée envers leur logement et leur quartier⁷.

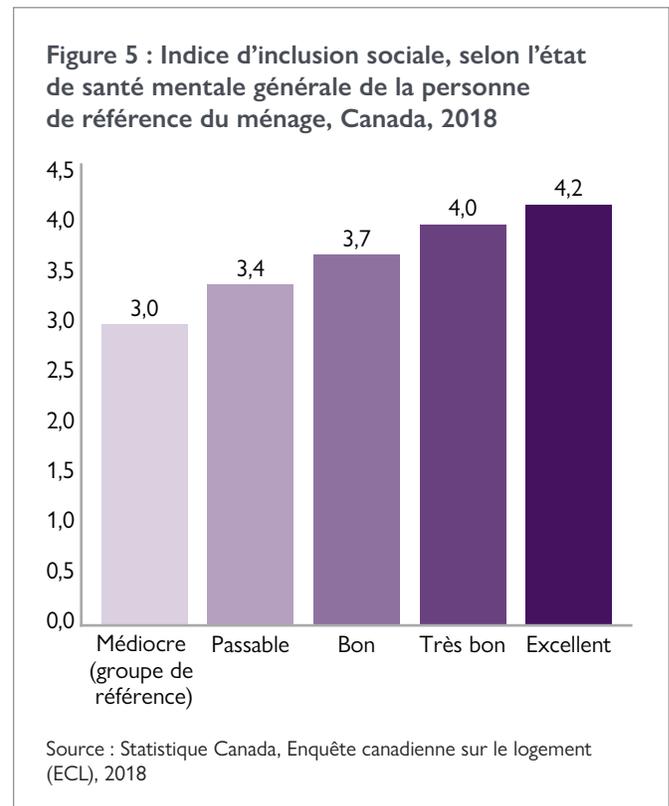


L'IIS montre une corrélation nette positive avec le revenu des ménages. Par exemple, les ménages dont le revenu se situe dans le quintile de revenu le plus faible ont en moyenne un pointage de 3,7, tandis que ceux qui se trouvent dans le quintile le plus élevé ont un pointage de 4,1.



Une bonne santé mentale autodéclarée est associée à un meilleur sentiment d'inclusion sociale. À titre d'exemple, les personnes de référence qui ont indiqué que leur santé mentale était « excellente » durant l'enquête ont également obtenu en moyenne le pointage d'IIS le plus élevé.

Au contraire, les ménages qui ont indiqué que leur santé mentale était « médiocre » ont obtenu le pointage le plus faible (3,0 comparativement à 4,2).



Conséquences pour le secteur du logement

Grâce à l'Indice d'inclusion sociale, il est maintenant possible de déterminer les quartiers et les collectivités où l'aménagement de logements abordables pourrait contribuer à produire les plus grandes retombées en ce qui a trait au sentiment d'inclusion des ménages. Il est également possible d'évaluer l'incidence de diverses politiques de logement sur le bien-être des Canadiens, tel que mesuré par l'IIS.

Pour en savoir plus

Construction et évaluation d'un indice d'inclusion sociale pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement : rapport technique

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-633-x/11-633-x2021001-fra.htm>

Gestionnaires de projet

George Ngoundjou Nkwinkem
Spécialiste principal, Recherche sur le logement
Société canadienne d'hypothèques et de logement

Mike Edwards
Analyste principal, Recherche sur le logement
Société canadienne d'hypothèques et de logement

Consultant

Statistique Canada

La SCHL aide les canadiens à répondre à leurs besoins en matière de logement

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) aide les Canadiens à répondre à leurs besoins en matière de logement depuis plus de 70 ans. En tant qu'autorité en matière d'habitation au Canada, elle contribue à la stabilité du marché de l'habitation et du système financier, elle vient en aide aux Canadiens dans le besoin et elle fournit des résultats de recherches et des conseils impartiaux aux gouvernements, aux consommateurs et au secteur de l'habitation du pays. La SCHL exerce ses activités en s'appuyant sur trois principes fondamentaux : gestion prudente des risques, solide gouvernance d'entreprise et transparence.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez consulter le site Web de la SCHL à schl.ca ou suivez-nous sur [Twitter](#), [LinkedIn](#), [Facebook](#), [Instagram](#) et [YouTube](#).

Vous pouvez aussi communiquer avec nous par téléphone, au 1-800-668-2642, ou par télécopieur, au **1-800-245-9274**.

De l'extérieur du Canada, composez le **613-748-2003** (téléphone) ou le **613-748-2016** (télécopieur).

La Société canadienne d'hypothèques et de logement souscrit à la politique du gouvernement fédéral sur l'accès des personnes handicapées à l'information. Si vous désirez obtenir la présente publication sur des supports de substitution, composez le **1-800-668-2642**.

© 2021 Société canadienne d'hypothèques et de logement. Tous droits réservés. La SCHL autorise toute utilisation raisonnable du contenu de la présente publication, à la condition toutefois que ce soit à des fins personnelles, pour des recherches d'affaires ou d'intérêt public, ou encore dans un but éducatif. Elle accorde le droit d'utiliser le contenu à titre de référence générale dans des analyses écrites ou dans la présentation de résultats, de conclusions ou de prévisions, et de citer de façon limitée les données figurant dans la présente publication. La SCHL autorise également l'utilisation raisonnable et restreinte du contenu de ses rapports dans des publications commerciales, sous réserve des conditions susmentionnées. Elle conserve toutefois le droit d'exiger, pour une quelconque raison, l'interruption d'une telle utilisation.

Chaque fois que le contenu d'une publication de la SCHL est utilisé, y compris les données statistiques, il faut en indiquer la source comme suit :

Source : SCHL (ou, selon le cas, « Adaptation de données provenant de la SCHL »), titre de la publication, année et date de diffusion.

À défaut de quoi ledit contenu ne peut être reproduit ni transmis à quiconque. Lorsqu'une organisation se procure une publication, elle ne doit pas en donner l'accès à des personnes qui ne sont pas à son emploi. La publication ne peut être affichée, que ce soit en partie ou en totalité, dans un site Web qui serait ouvert au public ou accessible à des personnes qui ne travaillent pas directement pour l'organisation. Pour obtenir la permission d'utiliser le contenu de la présente publication de la SCHL à toute fin autre que les fins de référence générale susmentionnées ou de reproduire de grands extraits ou l'intégralité de la présente publication de la SCHL, veuillez transmettre une demande de reproduction de document protégé par droits d'auteur au Centre du savoir sur le logement à l'adresse centre_du_savoir_logement@schl.ca. Veuillez fournir les renseignements suivants : titre de la publication, année et date de diffusion.

Sans limiter la portée générale de ce qui précède, il est interdit de traduire un extrait de publication sans l'autorisation préalable écrite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Les renseignements, analyses et opinions contenus dans cette publication sont fondés sur diverses sources jugées fiables, mais leur exactitude ne peut être garantie, et ni la Société canadienne d'hypothèques et de logement ni ses employés n'en assument la responsabilité.

Texte de remplacement et données pour les figures

Figure 1 : Indice d'inclusion sociale (IIS), selon les besoins impérieux en matière de logement des ménages, Canada, 2018

État des besoins impérieux en matière de logement	Pointage moyen selon l'IIS
Ménage ayant des besoins impérieux en matière de logement	3,6
Ménages n'éprouvant pas de besoins impérieux en matière de logement (groupe de référence)	3,9

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le logement (ECL), 2018

Figure 2 : Indice d'inclusion sociale, selon la taille des centres de population, Canada, 2018

Taille des centres de population	Pointage moyen selon l'IIS
Régions rurales	4,1
Petits centres de population (entre 1 000 et 29 999 habitants)	4,0
Moyens centres de population (entre 30 000 et 99 999 habitants)	3,8
Grands centres de population urbains (100 000 habitants ou plus [groupe de référence])	3,8

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le logement (ECL), 2018

Figure 3 : Indice d'inclusion sociale, selon le type de logement, Canada, 2018

Type de logement	Pointage moyen selon l'IIS
Maison individuelle (groupe de référence)	4,0
Jumelé, logement accessoire, autre maison individuelle	3,9
Maison en rangée	3,8
Appartement, immeuble de faible hauteur	3,7
Appartement, tour d'habitation	3,7
Logement mobile	3,9

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le logement (ECL), 2018

Figure 4 : Indice d'inclusion sociale, selon le quintile de revenu des ménages, Canada, 2018

Quintiles de revenu des ménages	Pointage moyen selon l'IIS
Inférieur	3,7
Deuxième	3,8
Troisième	3,9
Quatrième	4,0
Supérieur (groupe de référence)	4,1

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le logement (ECL), 2018

Figure 5 : Indice d'inclusion sociale, selon l'état de santé mentale générale de la personne de référence du ménage, Canada, 2018

Santé mentale générale	Pointage moyen selon l'IIS
Médiocre (groupe de référence)	3,0
Passable	3,4
Bon	3,7
Très bon	4,0
Excellent	4,2

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le logement (ECL), 2018